

[Text]

Mr. Samson: I don't have a lot of questions for Mr. Arseneault, but something struck me today and I'd just like to point it out. I was looking at a survey that was taken by the member from Mississauga South, Mr. Blenkarn. On the back of his survey, question 6 asks:

Should people who are presently unemployed be entitled to collect unemployment insurance while they go to school to advance their education and improve their technical ability?

The percentage of respondents who answered yes was 72.6%.

Now, in the body of the letter Mr. Blenkarn wrote, he stated:

I believe the Unemployment Insurance Act has to be modified. The present Act prevents an unemployed person from paying his/her own school fees and going to school on his/her own. The Commission takes the position that someone who is going to school is not holding himself/herself out to get a job and therefore is not in the labour force any longer and therefore is not entitled to unemployment insurance benefits.

I say, Mr. Chairman, that this bill addresses the same inequity that exists when a person is called for jury duty. Just because a person is on jury duty or is volunteering for longer than 48 hours within the community does not, in my opinion, necessarily mean that person is not available, willing, and able to accept a job.

You can send out resumés by the hundreds and make phone calls every day. Does looking for a job mean you have to be physically knocking on doors every waking hour of the day? I don't think that was ever the intent. If a person can qualify the fact that they're looking for a job, whether they're sitting on jury duty or giving volunteer service to the community is irrelevant.

This bill should be unanimously supported by this committee, based partly on those reasons, because I don't see any reason why we shouldn't support the bill as it is written.

The Chairman: Mr. Arseneault, do you feel a need to respond?

Mr. Arseneault: Are you saying you want to support the bill? I think it's important that we realize we're dealing with a very minimal number of people. When we start looking at it, those on unemployment insurance and those involved. . .there's not a state of emergency every day. The odds of being called on jury duty are very limited. You're not going to be called all the time. The odds of receiving the benefits at that time. . .

• 1615

I sense sort of a strong positive feeling here, and I'm willing to rest the case in your hands. I think the committee has looked at the situation and I'm ready to—

Mr. Nunziata: Call the vote.

The Chairman: Mr. Jourdenais wanted to ask a couple of quick questions.

[Translation]

M. Samson: Je n'ai pas beaucoup de questions à poser à M. Arseneault, mais j'ai été frappé par quelque chose aujourd'hui et je tenais à ce qu'on en parle. Je regardais le questionnaire d'un sondage qui a été mené par le député de Mississauga-Sud, M. Blenkarn. La question 6 se lit comme suit:

Les personnes qui sont au chômage devraient-elles pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage pendant qu'elles poursuivent des études pour améliorer leur niveau d'instruction et leurs compétences techniques?

Une proportion de 72,6 p. 100 des répondants a dit oui.

On peut par ailleurs lire ce qui suit dans la lettre de M. Blenkarn:

Je pense qu'il importe de modifier la Loi sur l'assurance-chômage. L'actuelle loi empêche un chômeur de payer ses propres frais d'inscription dans une école et de poursuivre, indépendamment, des études. La Commission estime qu'une personne qui fréquente un établissement d'enseignement n'est pas en état d'être disponible pour occuper un emploi, ne fait donc plus partie de la population active et n'a par conséquent pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le président, le projet de loi redresserait également l'injustice commise lorsqu'une personne est convoquée pour exercer des fonctions de juré. Ce n'est pas parce qu'une personne exerce des fonctions de juré ou fait du bénévolat pendant plus de 48 heures qu'elle n'est pas disponible, capable et désireuse de travailler.

Vous pouvez chaque jour poster des centaines de curriculum vitae et faire quantité d'appels téléphoniques. Chercher un emploi suppose-t-il passer chaque heure de sa journée à frapper à des portes? Je ne pense pas que ce soit cela qu'on ait jamais visé. Si une personne peut prouver qu'elle cherche un emploi, alors peu importe qu'elle exerce des fonctions de juré ou qu'elle fasse du bénévolat pour sa communauté.

Toutes les raisons évoquées devraient suffire pour que le comité appuie le projet de loi à l'unanimité, car je ne vois aucune raison pour laquelle nous ne le ferions pas.

Le président: Monsieur Arseneault, désirez-vous répondre?

M. Arseneault: Cela veut-il dire que vous voulez appuyer le projet de loi? Je pense qu'il est important de souligner qu'il n'est question ici que d'un tout petit nombre de personnes. Lorsqu'on y regarde de plus près, les prestataires et ceux qui. . . il n'y a pas chaque jour état d'urgence. Les risques d'être convoqué pour remplir les fonctions de juré sont très limités. On ne va pas faire appel à vous tout le temps. Les risques de toucher des prestations à ce moment-là. . .

J'ai l'impression que le sentiment général est très favorable, et je suis prêt à m'en remettre à vous. Je pense que le comité s'est penché sur la situation et je suis prêt à. . .

M. Nunziata: Que l'on mette la question aux voix.

Le président: M. Jourdenais voulait poser quelques petites questions.